

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Département du VAR**

**Arrondissement de BRIGNOLES**

**DEL.81/2026**

**DATE DE LA CONVOCATION :**

08/09/2026

**DATE DE PUBLICATION :**

15/09/2026

*L'An deux mil vingt-six, le 14 septembre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.*

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

**Membres en exercice : 27**

**Membres présents : 24**

**Nombre de votants : 27**

**Etaient présents :**

*M. AIGUESPARSES Cédric ; BIGEL Mme Anne-Marie ; M. BONNAUD Christophe ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUMAS Nathalie ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; Mme FINISTROSA Nathalie ; M. FOMBELLE Joris ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. GIACOMAZZO Jean ; Mme MARTINET Catherine ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. RABILLER Noël ; M. ROSSI Patrick ; Mme ROUAUD Rachel ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence.*

**Procurations :**

*Mme GRAVIER Marie donne pouvoir à M. BRUN Fernand ;  
M. HURET David donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne ;  
M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne pouvoir à M. GIACOMAZZO Jean.*

**Etaient absents :**

**NÉANT.**

*Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame DUPONT Karine ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

## **DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose que par délibération du 4 avril 2026, le conseil municipal a adopté le budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2026. Depuis son adoption, le suivi de l'exécution budgétaire, l'évolution des besoins des services et la prise en compte des recettes constatées ou notifiées conduisent à proposer une deuxième décision modificative afin d'adapter les crédits aux conditions effectives d'exécution du budget.

Le suivi de l'exécution budgétaire et l'actualisation des projections jusqu'à la clôture de l'exercice font apparaître la nécessité d'ouvrir des crédits complémentaires au chapitre 011. L'inscription de 150 000,00 € au compte 611 permettra d'assurer la couverture des prestations nécessaires au fonctionnement courant des services, d'honorer les engagements en cours et de garantir la continuité du service public jusqu'à la fin de l'exercice.

Au chapitre 012, une ouverture de crédits de 20 000,00 € est proposée afin d'ajuster les crédits de rémunération à l'évolution des effectifs. Cet ajustement tient notamment compte du recrutement, à compter du 1er septembre 2026, d'une instructrice en droit des sols affectée au service urbanisme, destiné à renforcer l'instruction et le suivi des autorisations d'urbanisme.

Les autres ajustements en fonctionnement concernent les dotations aux amortissements pour 20 000,00 € et les subventions de fonctionnement versées à d'autres établissements publics locaux pour 80 870,88 €. Ces inscriptions résultent des besoins constatés au cours de l'exécution du budget et permettent de sécuriser la prise en charge des obligations de la commune et des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services.

La section de fonctionnement est équilibrée par la reprise de l'excédent de fonctionnement de la Caisse des écoles pour 35 424,94 €, par l'inscription du fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux pour 203 445,94 € et par des participations de la Caisse d'allocations familiales pour un montant total de 32 000,00 €.

En investissement, une ouverture de crédits de 130 000,00 € est prévue au chapitre 21 pour les installations générales, agencements et aménagements des constructions. Elle est financée par 40 000,00 € correspondant au produit attendu de la cession de la parcelle AD 141, située 1 rue des Treilles à Pignans, par 50 000,00 € correspondant au prix d'appel fixé pour la cession envisagée de la parcelle AP 17, d'une superficie de 325 m<sup>2</sup>, située impasse de l'Environnement, dans la zone d'activité à proximité de la ressourcerie intercommunale, par 20 000,00 € d'amortissements et par 20 000,00 € de subvention d'investissement du Département du Var au titre du Fonds d'initiative cantonale (FIC). La décision modificative n°2 est ainsi équilibrée à 270 870,88 € en section de fonctionnement et 130 000,00 € en section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes.

## Mouvements budgétaires proposés

| Sens    | Section        | Chap. | Compte  | Libellé                                                                                    | Ouverture    |
|---------|----------------|-------|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Dépense | Fonctionnement | 011   | 611     | Contrats de prestations de services                                                        | 150 000,00 € |
| Dépense | Fonctionnement | 012   | 64111   | Rémunération principale                                                                    | 20 000,00 €  |
| Dépense | Fonctionnement | 042   | 6811    | Dotations aux amortissements - opération d'ordre                                           | 20 000,00 €  |
| Dépense | Fonctionnement | 65    | 657381  | Subventions aux autres établissements publics locaux                                       | 80 870,88 €  |
| Recette | Fonctionnement | 002   | 002     | Résultat de fonctionnement reporté - Caisse des écoles                                     | 35 424,94 €  |
| Recette | Fonctionnement | 73    | 73223   | Fonds départemental des DMTO                                                               | 203 445,94 € |
| Recette | Fonctionnement | 74    | 7478222 | Participation CAF - service Jeunesse                                                       | 27 000,00 €  |
| Recette | Fonctionnement | 74    | 7478222 | Participation CAF - service centralisé                                                     | 5 000,00 €   |
| Dépense | Investissement | 21    | 21351   | Installations générales, agencements et aménagements des constructions - bâtiments publics | 130 000,00 € |
| Recette | Investissement | 024   | 024     | Produits prévisionnels de cessions, dont parcelle AP 17 : 50 000 €                         | 90 000,00 €  |
| Recette | Investissement | 040   | 28152   | Amortissements - opération d'ordre                                                         | 20 000,00 €  |
| Recette | Investissement | 13    | 1313    | Département du Var - Fonds d'initiative cantonale (FIC)                                    | 20 000,00 €  |

## Équilibre par section

| Section        | Dépenses ouvertes | Recettes ouvertes | Solde  |
|----------------|-------------------|-------------------|--------|
| Fonctionnement | 270 870,88 €      | 270 870,88 €      | 0,00 € |
| Investissement | 130 000,00 €      | 130 000,00 €      | 0,00 € |

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives à l'adoption et à la modification du budget communal,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal de la commune,

**VU** la délibération du 4 avril 2026 portant adoption du budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2026,

**VU** la décision modificative n°1 de l'exercice 2026,

**VU** le projet de décision modificative n°2 annexé à la présente délibération,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'ajuster les crédits aux besoins constatés dans le cadre du suivi de l'exécution budgétaire,

**CONSIDÉRANT** le recrutement d'une instructrice en droit des sols à compter du 1er septembre 2026 afin de renforcer le service urbanisme,

**CONSIDÉRANT** les recettes nouvelles ou complémentaires permettant d'assurer l'équilibre de chaque section,

**ET APRES en avoir délibéré,**

### DECIDE

#### Article 1 - Adoption de la décision modificative n°2

**D'ADOPTER** la décision modificative n°2 du budget principal 2026, établie selon la nomenclature M57, conformément aux mouvements budgétaires détaillés ci-dessus et au document budgétaire annexé à la présente délibération.

#### Article 2 - Équilibre de la section de fonctionnement

**D'ARRETER** les ouvertures de crédits de la section de fonctionnement à 270 870,88 € en dépenses et à 270 870,88 € en recettes.

### **Article 3 - Équilibre de la section d'investissement**

**D'ARRETER** les ouvertures de crédits de la section d'investissement à 130 000,00 € en dépenses et à 130 000,00 € en recettes, dont 90 000,00 € de produits prévisionnels inscrits au chapitre 024 au titre des cessions d'immobilisations.

### **Article 4 - Exécution**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à l'exécution de la présente décision modificative et à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

### **Article 5 - Transmission**

**DE TRANSMETTRE** la présente délibération, accompagnée du document budgétaire correspondant, au représentant de l'État dans le département et au comptable public du SGC de Draguignan.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus  
AU REGISTRE sont les signatures

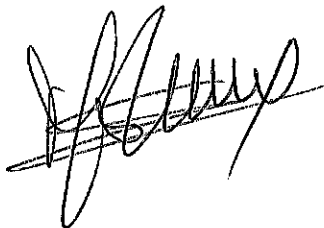
**POUR : 27 UNANIMITÉ**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

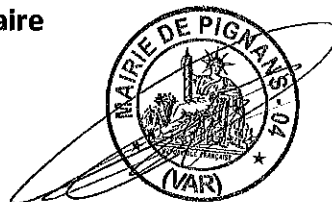
**DUPONT Karine**

**Secrétaire de Séance**



**BRUN Fernand**

**Maire**



*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le

ID : 083-218300929-20260914-DEL81\_2026-DE